

Résumé de l'Evaluation de la Phase II de CARPE

Le Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE, sigle anglais) a été développé comme objectif stratégique de "Réduire le taux de dégradation des forêts et la perte de la biodiversité...."

Résultats L'approche-paysage et la planification de l'utilisation des terres au niveau du paysage se sont avérées être deux des plus grandes forces de la conception de CARPE. Diverses parties prenantes se sont réunies pour développer une vision commune des terres, engendrant des plans d'utilisation des terres au niveau des paysages et des plans de gestion des ressources naturelles dans les aires protégées (AP), les zones d'exploitation extractive et les terres communautaires. Les types d'AP ont été diversifiés et leur gestion a été consolidée. Le plus grand défi qui reste pour les AP est le financement durable. L'exploitation forestière illégale dans les paysages a été réduite. CARPE a fortement appuyé le développement des systèmes d'aménagement forestier dans les concessions, comme en témoigne le passage des forêts sous certification FSC de zéro à 4,5 millions d'hectares. La conservation de la biodiversité dans les forêts aménagées doit, cependant, être renforcée. Les progrès dans la gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) ont été limités. L'absence, dans ce domaine, de modèles éprouvés testés et de cadres légaux adéquats pour l'allocation des pouvoirs aux gestionnaires du niveau communautaire ont été des contraintes.

CARPE et les partenaires ont soutenu une gamme de réformes politiques et réglementaires qui pourraient être mieux ciblées. A travers CARPE, des dizaines de milliers de personnes ont été formées dans des domaines liés à la conservation. Le programme a développé des systèmes efficaces de suivi de la déforestation, mais à ce jour, le suivi de la dégradation des forêts et du commerce de la viande de brousse s'est avéré évasif. Le programme a joui d'une gestion efficace de l'Equipe CARPE USAID, dont les outils de mise en œuvre et de repérage des résultats ont procuré la cohérence nécessaire à une entreprise complexe et ambitieuse.

Recommandations L'Equipe d'Evaluation croit fortement qu'il devrait y avoir un CARPE III, qui devrait être étendu au moins jusqu'en 2017, et idéalement jusqu'en 2020. CARPE III devrait continuer à consolider la conservation dans les paysages, avec une évolution de la planification vers la mise en œuvre de systèmes de gestion durables des ressources naturelles. Si les ressources le permettent, l'ajout de nouveaux paysages et un paysage marin sont recommandés. Un nouvel objectif distinct sur l'atténuation des changements climatiques doit s'ajouter, avec une concentration sur le test des systèmes de terrain portant sur la déforestation évitée dans les paysages existants et un renforcement des capacités et des efforts nationaux et régionaux destinés à apprêter le processus REDD+. CARPE III devrait aussi soutenir le suivi et la modélisation forestiers relatifs aux changements climatiques, tout comme une allocation des revenus issus du carbone forestier qui respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

Afin de renforcer les institutions régionales et nationales, CARPE doit poursuivre l'appui à la gouvernance avec des financements sous forme de petits dons, pour le renforcement des capacités et pour l'incitation à la réforme. Une expertise de haut niveau en GCRN et en sciences sociales, transversale, doit être introduite, avec en plus la nécessité de consolider l'intégration des questions de genre et des peuples autochtones dans le programme. Les partenaires de CARPE doivent apporter un appui légal/politique à la COMIFAC (la Commission des Forêts d'Afrique Centrale) et aux gouvernements nationaux pour articuler et intégrer les perspectives du Bassin du Congo dans le cadre global d'atténuation des changements climatiques.

Pour institutionnaliser et assurer la durabilité de CARPE, le gouvernement américain doit engager l'USAID, l'USFS et l'USFWS avec la COMIFAC et les services des gouvernements des pays hôtes dans le développement des programmes. Ceci devrait comprendre une série de phases de conception et d'ateliers de démarrage aboutissant à des engagements bien définis de la part des gouvernements et d'autres parties prenantes et partenaires.